



**M S E V E N T S**

## **CONDITIONS GENERALES DE PLACEMENT FIXE**

MS Events Sàrl est spécialisé dans l'accompagnement et le soutien d'entreprises pour tous les processus liés au cycle de vie des collaborateurs. Une partie de notre activité concerne la recherche, la sélection et le placement de personnel fixe. Nous disposons de toutes les autorisations légales permettant le placement de personnel fixe chez nos clients.

### **Préambule :**

Les conditions générales de recrutement fixe s'appliquent à la recherche, l'évaluation, la sélection et le placement de personnel fixe dans le secteur de l'accueil.

### **1. Définition :**

Le recrutement fixe, au sens des présentes conditions générales, s'applique lorsque le client engage par un contrat de travail un candidat proposé par MS Events Sàrl.

### **2. Les prestations proposées sont les suivantes :**

- Evaluation des exigences du poste
- Recherche et sélection des candidats
- Entretien avec les candidats sélectionnés
- Evaluation des certificats de travail
- Contrôle des références
- Présentation d'une synthèse du dossier du candidat au client
- Coordination et suivi des rendez-vous avec le client

### **3. Honoraires :**

Les honoraires dus correspondent à un (1) salaire mensuel brut selon le contrat de travail signé par le candidat.

Dans tous les cas, les honoraires minimums pour un recrutement en CDI s'élèvent à CHF 1'500.00.

En cas d'engagement pour une durée inférieure à un (1) an, les honoraires sont calculés en fonction, de l'urgence, de la durée du mandat sur la base d'un salaire mensuel.

Les honoraires minimums pour un recrutement en CDD s'élèvent à CHF 1'000.00.

Les honoraires sont dus au terme de la période d'essai du candidat, i.e à la confirmation de l'engagement après la période d'essai. La période d'essai ne peut en aucun cas excéder 3 mois à partir du premier jour de travail du candidat.

Lors d'une utilisation partielle des prestations proposées au point 2, MS Events Sàrl propose des conditions particulières et personnalisées ainsi qu'une tarification différente.

Si le client annule, reporte ou modifie son mandat, ou si le client engage un candidat par un autre intermédiaire, un dédommagement de CHF 800.00 est dû à MS Events Sàrl pour couvrir les frais engagés et le travail effectué.



**M S E V E N T S**

**4. Protection des données :**

Le client s'engage à traiter avec la plus stricte confidentialité les données personnelles et professionnelles des candidats présentés par MS Events Sàrl. Le client veille à ce que les données des candidats ne soient pas accessibles à des personnes non autorisées. Le client n'est autorisé à effectuer des contrôles de références auprès des anciens employeurs, des employeurs actuels ou toute autre personne citée en référence qu'avec l'accord préalable de MS Events Sàrl.

**5. Responsabilités :**

Les prestations de MS Events Sàrl en matière de recherche, d'évaluation, de sélection et de placement de candidat ne peuvent en aucun cas remplacer une analyse approfondie du client. Par l'engagement d'un candidat proposé, le client endosse l'entière responsabilité de son choix.

MS Events Sàrl décline toute responsabilité pour les candidats proposés.

**6. For et droit applicable :**

Tout différend entre MS Events Sàrl et le client au sujet du contrat de placement de personnel fixe sera soumis au Tribunal compétent du siège social de MS Events Sàrl. Le présent contrat est au surplus soumis au droit suisse.



M S E V E N T S